

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 16 janvier 2019, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n^{os} : D08-01-18/B-00381 à D08-01-18/B-00383
Propriétaire(s) : R.A.M.D Holdings Inc.
Emplacement : 79, 81, 83, avenue Daly
Quartier : 12 - Rideau-Vanier
Description officielle : partie du lot 4 (Nord de l'avenue Daly), plan enregistré 6
Zonage : R4T S69
Règlement de zonage : 2008-250

AJOURNÉE LE 21 NOVEMBRE 2018

OBJET DES DEMANDES :

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en trois parcelles distinctes en vue d'établir des titres fonciers distincts pour chaque unité du bâtiment à logements multiples.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties **1 à 5** du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00381	7,00 m	20,02 m	135 m²	1	79, av. Daly, un triplex
B-00382	6,73 m	20,02 m	135 m²	2 et 3	81, av. Daly, un logement pourvu d'un logement secondaire
B-00383	6,49 m	19,90 m	134 m ²	4 et 5	83, av. Daly, un logement pourvu d'un logement secondaire

Il est proposé de concéder une servitude/emprise sur la partie 3 au bénéfice du propriétaire de la partie 1 et sur la partie 5 au bénéfice des parties 1, 2 et 3 aux fins d'accès.

L'approbation des demandes aura comme effet de créer trois parcelles distinctes. Toutes les parcelles seront non conformes aux exigences du Règlement de zonage. Pour régulariser la situation actuelle, des demandes de dérogations mineures D08-02-18/A-00377 à D08-02-18/A-00379 ont été présentées et seront étudiées en même